

demander le recours à un organisme indépendant. Qu'un tel organisme fasse des recommandations à l'avenir ne sera d'aucune utilité, car nous conserverons toujours nos propres doutes. Un tel organisme ne serait utile,—et ici je fais allusion aux remarques de l'ancien chef du NPD, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas)—que s'il avait le pouvoir non seulement d'étudier mais aussi de fixer les taux. C'est la seule façon de trancher la question en dehors du Parlement.

Mais, après avoir consulté les députés, pris en considération les recommandations de la Commission Beaupré et examiné la question au sein de notre propre caucus et en collaboration avec tous les partis de l'opposition, nous avons finalement présenté ce qui, à notre avis, constitue probablement l'arrangement le meilleur et le plus acceptable, compte tenu des opinions divergentes. Chacun a son idée là-dessus. Selon certains, la hausse est défendable, mais non l'allocation de dépenses. D'autres sont satisfaits de la hausse, mais estiment qu'il faudrait attendre après les prochaines élections pour lui donner effet. Quelqu'un doit assumer la responsabilité. Le gouvernement l'a fait et a présenté le bill à la Chambre; celle-ci doit maintenant prendre ses responsabilités et l'adopter ou le rejeter. C'est ainsi que fonctionne notre régime.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. MacEachen: Nous avons eu un excellent débat. Tous ceux qui voudront en prendre connaissance s'apercevront qu'aucun point de vue n'a été négligé. Je sais qu'aucune de mes remarques en ce moment ne convaincront les députés qui ont déjà pris position. Je suis convaincu que rien de ce que je pourrais dire ne les fera changer d'idée. C'est très bien, mais il est important, je crois, que tous les points de vue soient portés au compte rendu.

J'aimerais en terminant relever certains commentaires des députés, dont le plus récent a été fait par le député de Timiskaming. Il s'est demandé pourquoi nous n'avons pas prévu de formule pour l'avenir. Nous y avons bel et bien pensé. Mais c'est tout simplement que nous n'étions pas sûrs de pouvoir en trouver une qui convienne à la situation. Le Parlement est-il prêt à accorder à un organisme indépendant le droit non seulement de considérer ce que devrait être cette rémunération, mais aussi celui de fixer les taux, tout comme nous l'avons fait dans le cas du commissaire à la représentation et de ses fonctionnaires à l'égard des limites électorales. Bien des députés aujourd'hui soutiendraient que nous sommes allés trop loin en conférant ce droit à un tribunal indépendant. Est-ce là ce que nous voulons faire?

Nous avons examiné la suggestion du chef du Nouveau parti démocratique (M. Lewis), que d'autres députés ont appuyée et qui a une certaine valeur, à savoir que nous devrions à l'avenir rattacher nos indemnités aux traitements d'une classe appropriée de fonctionnaires ou encore à ceux d'un éventail de classes. Nous avons été près d'accepter cette idée. Pourquoi ne l'avons nous pas fait? Nous nous sommes rappelés que le gouvernement doit parfois accepter de fixer les traitements des fonctionnaires. Remarquez bien, il pourrait être préférable de rattacher ces indemnités aux groupes de négociation,

[Mr. MacEachen.]

mais, tôt ou tard, le Conseil du Trésor qui représente le gouvernement, doit donner son consentement à ce que définit l'autorité qui négocie. Voilà qui est entendu et, quand le gouvernement établirait des traitements ou encore consentirait à certains traitements, nous nous sommes demandé si l'on ne pourrait pas alors lui reprocher de songer peut-être à relever de cette façon les indemnités des députés.

• (9.40 p.m.)

M. Lewis: Votre gouvernement lui-même ne le ferait pas.

L'hon. M. MacEachen: Peut-être nous sommes-nous montrés trop pointilleux et trop perfectionnistes...

M. Peters: Pourrais-je poser une question au ministre?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Le député peut poser une question au ministre si celui-ci y consent.

L'hon. M. MacEachen: Je voudrais terminer mes commentaires. Je répondrai plus tard au député. Je voudrais dire que cette proposition nous intéresse toujours et si, en comité, les députés estiment que nous pourrions désormais fixer le taux de notre indemnité et de nos dépenses à partir de ce principe, nous chercherons honnêtement une solution en ce sens.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. MacEachen: Si la plupart des députés estiment que le rattachement à une catégorie, j'ignore laquelle, mais à une catégorie sur laquelle on puisse se mettre d'accord, est la bonne méthode, nous étudierons honnêtement cette solution, car nous ne l'avons pas exclue. J'ai dit très franchement aux députés pourquoi nous n'y avons pas eu recours pour le bill. A mon avis, il serait bien préférable que cela se fasse ainsi qu'au moyen d'une recommandation du gouvernement avant d'entamer le débat.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit, rappelant seulement mes commentaires sur l'allocation exempte d'impôt, non assujettie à la présentation de notes de frais qui a fait l'objet de débats nourris. Je ne répéterai pas mes arguments. J'ai dit, lorsque j'ai présenté le bill, qu'on pourrait discuter cette question et que nous avions décidé de procéder comme nous l'avons fait pour les raisons que j'ai données en présentant le bill, que je ne répéterai pas maintenant. Nous ne cherchons donc pas à accélérer l'étude du bill. Si, après le scrutin, on l'envoie au comité, celui-ci pourra en étudier les détails. Au nom du gouvernement, j'affirme que nous sommes disposés à rechercher honnêtement une formule pour l'avenir.

M. Peters: Puis-je poser une question au président du Conseil privé (M. MacEachen)? Lorsqu'il a parlé des négociations collectives dans la Fonction publique, il a dit que le fait de recourir à des unités de négociation de l'extérieur se répercuterait sur cette unité. Faisait-il allusion au fait que s'il devait y avoir des difficultés sérieuses dans ces négociations, les députés pourraient se joindre aux fonctionnaires pour faire la grève?